

ECOSLOPS CONFIRME SON ÉLIGIBILITÉ AU PEA-PME

Paris, 13 janvier 2020,

Ecoslops, la cleantech qui fait entrer le pétrole dans l'économie circulaire, confirme son éligibilité au dispositif PEA-PME.

Ecoslops répond à l'ensemble des critères d'éligibilité du dispositif PEA-PME tels qu'indiqués dans le décret d'application en date du 4 mars 2014.



Sont éligibles au PEA-PME les actions de sociétés européennes de moins de 5 000 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1 500 millions d'euros ou le total bilan inférieur à 2 000 millions d'euros.

Par conséquent, les actions Ecoslops continuent de pouvoir être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui, pour mémoire, bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le Plan Épargne en Actions (PEA) traditionnel.

A PROPOS D'ECOSLOPS

Ecoslops est cotée sur Euronext Growth à Paris

Code ISIN : FR0011490648 - Mnémonique : ALESA / éligible PEA-PME, et FCPI

Contact Relations investisseurs : info.esa@ecoslops.com - 01 83 64 47 43

Ecoslops est la cleantech qui fait entrer le pétrole dans l'économie circulaire grâce à une technologie innovante, permettant de produire du carburant et du bitume léger à partir de résidus pétroliers. La solution proposée par Ecoslops repose sur un procédé industriel unique de micro-raffinage de ces résidus pour les transformer en produits commerciaux aux standards internationaux. Ecoslops offre aux infrastructures portuaires, aux collecteurs de résidus ainsi qu'aux armateurs une solution économique et écologique.

ALESA
EURONEXT
GROWTH



INTÉGRÉ À LA
STRATÉGIE PORTUAIRE



ÉCONOMIQUE



ÉCOLOGIQUE



TRAÇABLE